

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 01 AVRIL 2010

.....  
ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs 2009
- Présentation et vote des budgets primitifs 2010
- Vote des 4 taxes directes locales
- Contrat d'assurance groupé du centre de gestion
- Embauche du personnel saisonnier
- Présentation du rapport pour le choix de la gestion du camping
- Projet de convention « écho du Lac »
- Evolution du chantier de l'église
- Terrain multisports
- Demandes d'achat de terrains
- Questions diverses

MEMBRES PRESENTS : Tous les membres à l'exception de : Patricia MERCET, Patrick JEUNOT donnant procuration à Laurent MONDET, Thomas BOUCHET(arrivé à 22h16) donnant procuration à Catherine ROBBE et Pascal RUBBILONI excusé ( arrivé à 21h10)

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent MONDET

OUVERTURE DE SEANCE : 20 H 05

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

.....  
**1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**

Les comptes administratifs présentés à l'assemblée et après que le Maire soit sorti, sont voté à l'unanimité.

***Budget communal :***

Résultats de l'exercice 2009

		Section de fonctionnement :	
Dépenses	222 797.90 €	Recettes	254 017.98 €

		Section d'investissement :	
Dépenses	186 516.51 €	Recettes	18 392.38

Résultats cumulés exercice 2008 + 2009

		Section de fonctionnement :	
Dépenses	222 797.90 €	Recettes	431 824.70 €

		Section d'investissement :	
Dépenses	186 516.51 €	Recettes	210 347.73 €

***Budget eau :***

Résultats de l'exercice 2009

		Section de fonctionnement :	
Dépenses	26 233.43 €	Recettes	29 775.64 €

		Section d'investissement :	
Dépenses	14 271.65 €	Recettes	6 693.13 €

Résultats cumulés exercice 2008 + 2009

		Section de fonctionnement :	
Dépenses	26 233.43 €	Recettes	33 200.01 €

		Section d'investissement :	
Dépenses	14 271.65 €	Recettes	18 315.01 €

***Budget CCAS:***

Résultats de l'exercice 2009

		Section de fonctionnement :	
Dépenses	420.65 €	Recettes	421.00 €

Les résultats étant identiques à ceux des comptes de gestion, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

**2. PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010**

L'assemblée vote les budgets primitifs 2010 à l'unanimité :

**Budget communal**

		Section de fonctionnement	
Dépenses	550 219.00 €	Recettes	550 026.00€

		Section d'investissement	
Dépenses	533 935.00 €	Recettes	533 935.00 €

## **Budget eau**

		Section de fonctionnement	
Dépenses	46 244.00 €	Recettes	46 244.00€
		Section d'investissement	
Dépenses	17 076.00 €	Recettes	17 076.00 €

## **Budget CCAS**

		Section de fonctionnement	
Dépenses	883 €	Recettes	883.00€

### **3. VOTE DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES**

Le conseil municipal vote à l'unanimité une augmentation des taxes locales de 2%

### **4. CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION**

La commune souhaitant souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, il charge le Centre de Gestion du Doubs de négocier un contrat groupe auprès d'une entreprise agréée afin de couvrir tout ou partie des risques lié au décès, accident du travail, maladie, maternité etc.

### **5. EMBAUCHE DU PERSONNEL SAISONNIER**

Afin d'organiser les services liés au camping pour la saison 2010, l'Assemblée désigne, à l'unanimité, l'employé communal pour assurer la régie jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2010 et du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Pour la période intermédiaire soit du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2010, Monsieur Bruno MONIER, sera chargé de la régie des camping car. Une majoration de son salaire à concurrence de 2% du chiffre d'affaires du camping et camping car lui sera allouée. En contrepartie il effectuera des travaux d'entretien (élagage, débroussaillage, désherbage, tonte, taille.....)

Un assistant au régisseur sera embauché pour la saison estivale.

La commission communale du camping est chargée de sélectionner une candidature pour un régisseur adjoint et un gardien de nuit.

### **6. PRESENTATION DU RAPPORT POUR LE CHOIX DE LA GESTION DU CAMPING**

Le rapport sur le principe de la délégation de service public du camping municipal est adopté par 9 voix pour et une abstention. Le conseil municipal approuve le principe de délégation de service public, décide la délégation de la gestion du camping sous la forme d'un contrat d'affermage pour une durée de 4 ans.

Charge le Maire d'organiser la procédure.

## **7. CONVENTION « ECHO DU LAC »**

### **a) Chalet**

Le Conseil Municipal décide de passer une convention avec l'association du Lac Lac pour la mise à disposition d'un terrain où sera implanté un chalet.

Le projet de convention soumis à la Sous Préfecture, est modifié en ce sens :

- Durée de la convention fixée par l'assemblée à 6 ans
- Redevance annuelle fixée par l'assemblée à 80 €

La convention ainsi rectifiée est approuvée à l'unanimité.

### **b) terrain de boules**

« L'écho du Lac » présentera un projet d'éclairage pour le terrain de boules, il sera soumis à l'assemblée délibérante pour décision.

## **8. EVOLUTION DU CHANTIER DE L'EGLISE**

La réception des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche est prévue le 16 avril 2010-

Un permis modificatif est déposé pour la suppression d'une porte. un avis du SDIS est attendu.

## **9. TERRAIN MULTISPORTS**

Les enrobés seront effectués semaine 14

Livraison des jeux semaine 15

Pose et jeux semaine 16

Cérémonie d'inauguration reste à définir

## **10. DEMANDES D'ACHAT DE TERRAINS**

Des demandes d'achat de terrains ont été faites :

GAEC LARESCHE, (en attente de la validation du Permis et du résultat POYRY concernant la pression d'eau)

FROMAGERIE MICHELIN (une proposition de terrain lui est faite)

Entreprise ILLICETTO,

Gérard BERGER (une proposition à 20 € le m<sup>2</sup> lui est faite)

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

- Remboursement de GROUPAMA le Maire est autorisé à encaisser le chèque
- Carte avantage jeunes les dispositions 2009 sont reconduites
- Volet de la fromagerie : l'employé communal les rectifiera
- Lots de bois : affichage en Mairie pour 15 avril dernier délais
- Vente de terre : le godet de tracteur à 10€

La séance est levée à 1H

Le Maire,